

**RD6–A8 : AMENAGEMENT D'UNE LIAISON  
A LA BARQUE (communes de Meyreuil,  
Fuveau et Châteauneuf le Rouge)**

Juillet 2013

1 sur 5

**PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION****Canton(s) :** Trets**Communes :** Fuveau, Meyreuil et Chateauneuf-le-Rouge**DESCRIPTION DE L'OPERATION****Situation actuelle :**

La RD 6 assure les liaisons entre le département du Var et l'Ouest du département des Bouches du Rhône (Marignane, Etang de Berre, ...). Elle permet également les liaisons entre Marseille et l'autoroute A8 via le péage de la Barque. Cette voie a été aménagée à 2x2 voies jusqu'au site des Bastidons (au droit de l'accès vers la RD96 La Barque).

Si cet aménagement répond aux objectifs de sécurité et de fluidité entre A51 et les Bastidons, les niveaux de trafics et les caractéristiques des voies de ce nœud routier sont incompatibles avec le niveau de service attendu sur ce type de voies structurantes : en effet ce nœud routier constitué par l'autoroute A51 (Nice Aix en Provence), la RD96 et la RD6 (Marseille le Var) est une source de conflit important, en particulier au droit du hameau de la Barque.

L'aménagement de la RD6 à 2X2 voies a ainsi été engagé depuis plusieurs années sur la base du schéma départemental de voirie, en vue d'assurer :

- ✓ une fonction d'aménagement du territoire,
- ✓ une desserte locale mieux adaptée aux besoins,
- ✓ une amélioration de la sécurité des usagers et des riverains.

L'objectif initial devait permettre la desserte des zones industrielles de Rousset-Peynier-Fuveau ayant connu des implantations d'activités économiques importantes. Il est apparu nécessaire d'étudier une liaison directe entre l'autoroute A8 et la RD6 pour assurer une continuité des grands flux de circulation.

La section de la RD6 à 2x2 voies se termine aux Bastidons à Meyreuil. La RD96 assure la liaison entre la RD6 et l'autoroute A8, et traverse le hameau de la Barque sur la commune de Fuveau.

Cette infrastructure routière n'est plus adaptée à l'important trafic de transit à l'intérieur de la Barque (18 100 Veh/J en 2010 dont 8% de poids lourds).

**RD6-A8 : AMENAGEMENT D'UNE LIAISON  
A LA BARQUE (communes de Meyreuil,  
Fuveau et Châteauneuf le Rouge)**

**Objectifs et enjeux :**

Les comptages effectués depuis de nombreuses années montrent le rôle important du nœud A8/RD6 pour la desserte des bassins d'emploi, en particulier :

- la zone économique de Gardanne comportant de nombreuses activités industrielles et commerciales,
- la centrale thermique de Meyreuil,
- les zones industrielles de Rousset, Peynier - Fuveau,

Enfin, la RD6 dessert des zones résidentielles importantes telles que Bouc Bel Air, Simiane - Collongue, Gardanne, Meyreuil, Fuveau, Peynier, Rousset et Trets.

La zone industrielle de Rousset-Peynier-Fuveau nécessite un niveau de desserte compatible avec son importance économique à échelle nationale et locale, d'où une nécessité impérieuse d'améliorer l'accès à l'A8 en direction du département du Var pour le trafic provenant de l'aire urbaine marseillaise :

- étirement de communications, dû à la modification en profondeur des relations domicile- travail, avec des longueurs de trajets de plus en plus grandes,
- absence de solution de transport collectif sur ces itinéraires,
- voire création de flux de plus en plus importants en provenance de l'Etang de Berre et au-delà (A55) et à destination du Var (St Maximin, Brignoles par ex) utilisant l'A51 puis la RD6.

De plus, il paraît nécessaire de faciliter un redéploiement du site de Rousset qui après avoir connu une certaine stagnation, est susceptible de connaître de nouveaux développements

- Stabilisation du pôle microélectronique notamment avec l'amélioration de la situation de la filière en Europe et des perspectives encourageantes pour le groupe St Microelectronics.
- Diversification du site, à la fois en aval autour d'entreprises en connivence dans la filière et de nouveaux développements à attendre dans les nouvelles énergies et l'application de technologies avancées dans le développement durable (cf. exemple de Nexcis).
- Développement à l'instigation des autorités locales d'un pôle commercial et logistique.

**Ainsi, les principaux objectifs retenus pour cette opération sont de :**

- ✓ Créer une liaison entre la RD6, l'A8 et la RD96
- ✓ Dévier le trafic de la RD96 traversant le hameau de la Barque.
- ✓ Fluidifier le trafic et améliorer la sécurité et le cadre de vie du hameau de la Barque.

**RD6-A8 : AMENAGEMENT D'UNE LIAISON  
A LA BARQUE (communes de Meyreuil,  
Fuveau et Châteauneuf le Rouge)**

### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Aménagement projeté :

La liaison entre la RD6, l'A8 et la RD96 sous la forme d'un barreau au droit de la sortie autoroutière de la Barque, permet de répondre à tous les objectifs cités, plus particulièrement la déviation du hameau de la barque et son corollaire, la suppression du trafic de transit dans la traversée et à celui de desserte directe de la zone industrielle de Rousset-Peynier-Fuveau.

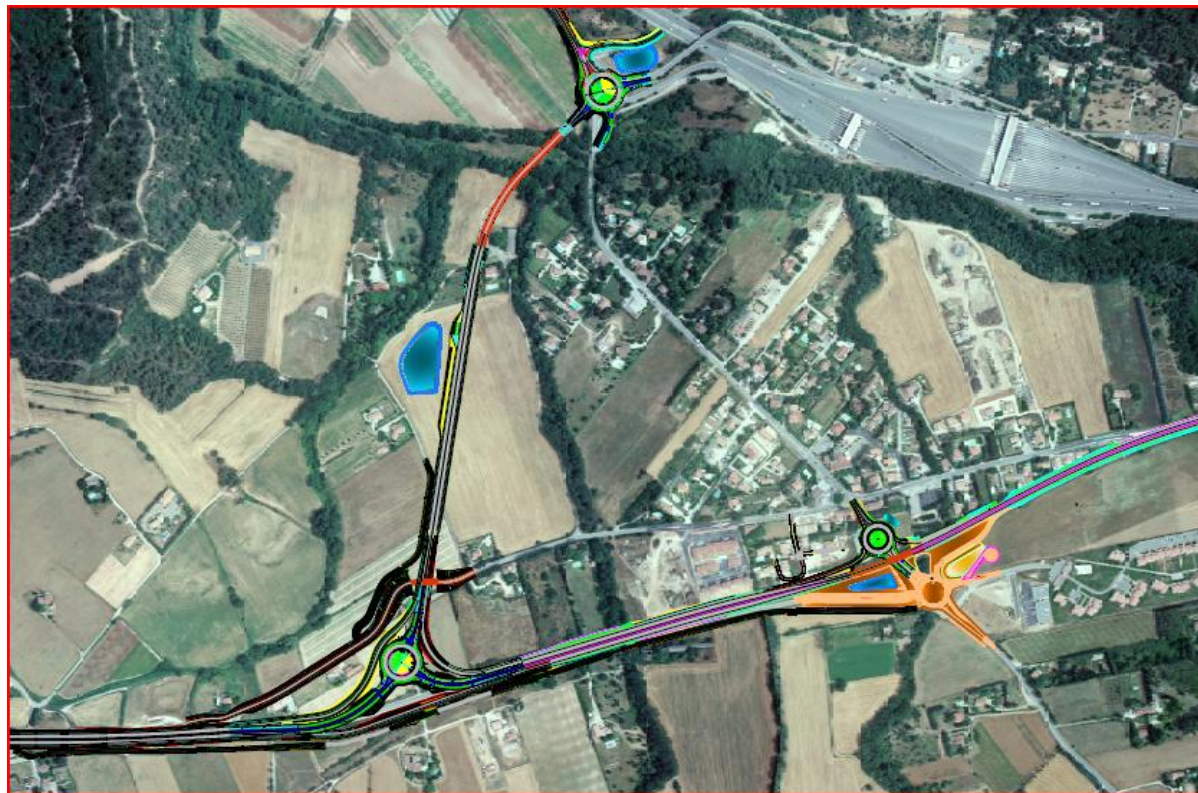
Les études de trafic réalisées jusqu'à lors ont permis de dimensionner ce barreau en une chaussée bidirectionnelle. Cependant, la possibilité est offerte d'une à mise à 2x2 voies, dès que le développement économique engendrera une augmentation du trafic sur la voie nécessitant son doublement (le dossier d'enquête publique qui sera prochainement déposé a été réalisé en ce sens).

Le trafic attendu sur la déviation à l'ouverture est de 20 400V/J. Une grande partie de ce trafic (13 400V/J) concerne les véhicules dont l'objectif se situe dans le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix : 5400V/J proviennent des échanges avec la zone industrielle de Rousset-Peynier-Fuveau (ce trafic empruntait préalablement la RD96 dans la traversée du hameau de Violet) ; 8000V/J empruntent la déviation afin de se diriger sur les zones d'activités situées à l'ouest ou sud (Gardanne, Meyreuil, Fuveau en particulier).

### PLAN DU PROJET

Canton(s) : Trets

Communes : Fuveau, Meyreuil et Chateauneuf-le-Rouge



### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

L'opération consiste à réaliser en première phase, un barreau à 2 voies d'une longueur de 1800 mètres environ comprenant :

- ✓ Carrefour giratoire au sud permettant de rétablir les échanges avec la RD6. trois voies directes permettent les liaisons en tourne à droite.
- ✓ un giratoire plan au nord entre la RD96, et la sortie autoroutière de l'A8,
- ✓ deux carrefours giratoires implantés sur la RD96 de part et d'autre de la RD6 actuelle, permettant les échanges avec le hameau de la Barque depuis la RD6. Les carrefours actuels RD6/RD6c sont supprimés,
- ✓ un Passage supérieur permettant de rétablir la RD6c et les accès aux parcelles situées au Nord Ouest du barreau,
- ✓ un ouvrage d'art franchissant de la Rivière de l'Arc, assurant les transparences hydrauliques jusqu'à une période de retour décennale,
- ✓ la construction du barreau à 2 voies entre le carrefour Sud et le carrefour nord avec la RD96.

#### Phasage de l'opération

Le niveau de trafic attendu à l'ouverture permet le phasage de cette opération :

- ✓ **la première phase** présentée ci-dessus constituée d'une voie de 7 mètres bidirectionnelle, du fait du niveau de trafic estimé à 20 400/j à l'ouverture. Elle comprendra la mise à 2x2 voies de la RD6 entre cet échangeur et la RD96.
- ✓ **Deuxième phase** comprenant la mise à 2x2 voies de l'aménagement dès que le niveau de trafic le nécessitera.

### PROGRAMMATION DE L'OPERATION

#### ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION

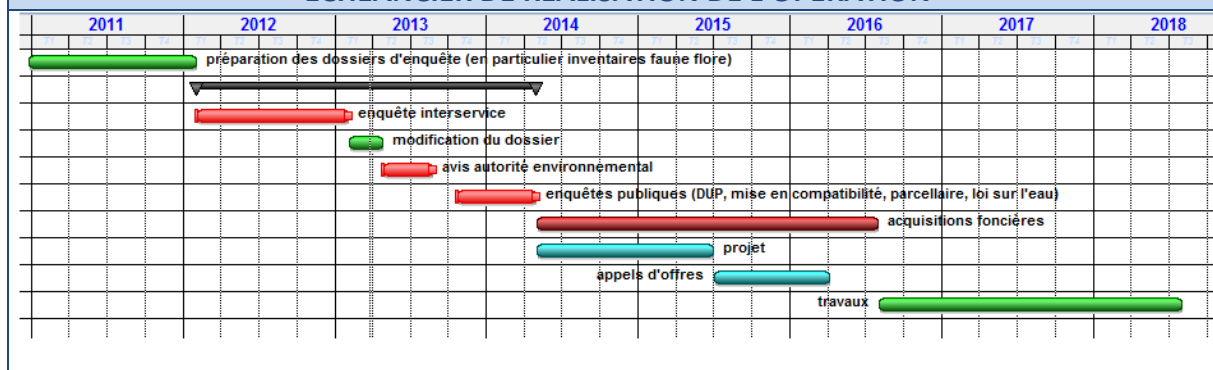
- |                                      |                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| • Etudes :                           | 1 000 000€                       |
| • Acquisitions foncières :           | 3 000 000€                       |
| • Travaux (1 <sup>ère</sup> phase) : | 25 000 000 € HT valeur mars 2013 |

TOTAL arrondi : (valeur mars 2013)                      29 M€ HT soit 34,68 M€ TTC

#### PLAN DE FINANCEMENT (HT)

A négocier

### ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION



### AVANCEMENT DE L'OPERATION

#### Procédures administratives / études :

- Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, il a été prévu entre l'Etat, la Région et le Département la réalisation de l'étude de la liaison D6 - A8 jusqu'à l'avant projet.
- 6 variantes d'itinéraires ont été comparées suivants 3 critères relatifs aux objectifs du projet routier et 6 critères environnementaux.
- La concertation publique au titre de l'article L300.2 du code de l'urbanisme sur la présentation des variantes s'est déroulée du 15 au 26 octobre 2007.
- Elle a montré la nécessité d'étudier de façon approfondie deux itinéraires, l'un passant à l'Ouest et l'autre passant à l'Est du hameau de la Barque
- Par délibération du 3 octobre 2008, la Commission permanente du conseil général a approuvé le bilan de la concertation
- Lors de la réunion du 16 mars 2009, au vu des éléments de comparaison des deux variantes précédemment citées, le comité de pilotage choisi de retenir la variante Ouest.
- La concertation publique au titre de l'article L300.2 du code de l'urbanisme sur la présentation de la variante retenue s'est déroulée entre le 14 et le 25 septembre 2009.

#### Prévisions

- Dossier d'avant projet intégrant un phasage de l'opération : février 2012
- Enquête interservices : 1<sup>er</sup> semestre 2012
- Envoi par les services de la préfecture des avis des services : 27 novembre 2012
- Dossier d'avant projet modificatif : avril 2013
- Avis de l'autorité environnementale : 2<sup>ème</sup> semestre 2013
- Enquêtes publiques DUP, parcellaire, mise en compatibilité PLU des communes concernées, loi sur l'eau : fin 2013 – début 2014

#### Acquisitions foncières :

2014-2016

#### Travaux :

2016 - 2018